Envoyé en préfecture le 29/06/2022
Reçu en préfecture le 29/06/2022
Affiché le 29/06/2022
ID : 089-218902633-20220627-D2022_054-DE

2022/061

République Française
DEPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération du Conseil Municipal
Séance ordinaire du lundi 27 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 juin 2022 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Arminda GUIBLAIN, Maire.

Présents : 20
Absents : 7
Votants : 25

Etaient présents : Arminda GUIBLAIN, Daniel CRENÉ, Pascale SALIGOT, Christian MOREL, Amal TRIBAK, Jean-Michel IMBERT, Loëtitia BUCHETON, Jeannine GUILLEMOT, Jean DELAS, Annie PETIT, Annie POITOU, Jean-François GALLIMARD, Céline DESBORDES, Emilie VEY, Aurélien ORGEL, Patrick PICARD, François BAILLEUL, Aurélie JOANNIS, Jenifer SADIN, Hakim MALKI

Étaient absents et excuses : Christine FERNANDEZ (donne pouvoir à Daniel CRENE), Laurent BONDOUX (pouvoir à Loëtitia BUCHETON), Julien MAGRET (donne pouvoir à Christian MOREL), Romain VIRTEL (donne pouvoir à Vanessa LOUIS), Philippe GOMES (donne pouvoir à Arminda GUBLAIN), Julie IMBERT (donne pouvoir à Aurélie JOANNIS)

Était absente : Vanessa LOUIS

Secrétaire de séance : Emilie VEY

2022_054 FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES - Tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2022-2023
Rapporteur : Daniel CRENE

Vu la délibération du 5 juillet 2021 fixant les tarifs des services périscolaires.

Considérant l'examen des tarifs des services périscolaires en commission des finances le 13 juin 2022, le Maire présente les tarifs pour l'année scolaire 2022-2023 détaillés dans le tableau ci-dessous.

Il est proposé d'adapter les tarifs de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 29/06/2022
Reçu en préfecture le 29/06/2022
Affiché le 29/06/2022
ID : 089-218902633-20220627-D2022_054-DE

Maternelles							
Quotient familial	QF < 500	500≤QF<670	670≤QF<800	800≤QF<1000	1000≤QF	cas de retard d'inscription	cas de non inscription
Temps D'accueil							
Accueil du matin	1,00 €	1,10 €	1,20 €	1,30 €	1,40 €	+3,00 €	+5,00 €
Pause méridienne	3,80 €					+4,90 €	+7,00 €
Accueil du soir	1,20 €	1,40 €	1,60 €	1,80 €	2,00 €	+3,00 €	+5,00 €
Elémentaires							
Quotient familial	QF < 500	500≤QF<670	670≤QF<800	800≤QF<1000	1000≤QF	Majoration en cas de retard d'inscription	Majoration en cas de non inscription
Temps D'accueil							
Accueil du matin	1,00 €	1,10 €	1,20 €	1,30 €	1,40 €	+3,00 €	+5,00 €
Pause méridienne	3,80 €					+4,90 €	+7,00 €
Accueil libre, ou activités, ou EMS (16h30 - 18h30)	1,20 €	1,40 €	1,60 €	1,80 €	2,00 €	+3,00 €	+5,00 €
Majoration après 18h30	+3,00 €						
Accueil du mercredi							
	T1	T2	T3	T4	T5	Majoration en cas de non	
Quotient familial	QF < 500	500≤QF<670	670≤QF<800	800≤QF<1000	1000≤QF		
Demi journée	2,15 €	2,40 €	3,45 €	3,65 €	4,15 €	+4,00 €	
Repas	3,80 €						
Journée avec repas	6,00 €	6,20 €	10,00 €	10,50 €	11,50 €	+7,00 €	
Baby gym	2,00 €	pour les enfants non inscrits à l'accueil de loisirs					

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** les tarifs communaux des services périscolaires détaillés ci-dessus,

- **DECIDE** que lesdits tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2022.

Voix ☐ POUR : 25 ☐ CONTRE : 0 ☐ ABSENTION : 0

Fait et délibéré à Monéteau, le 27 juin 2022
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour extrait conforme.

COPIE CONFORME

Le Maire,
ORIGINAL SIGNÉ
Arminda GUIBLAIN